

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mercredi 29 septembre 2021 à 9 h**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA21 08 0423**

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mercredi 29 septembre 2021, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen - ABSENT  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

---

**CA21 08 0424**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021.  
**ADOPTÉ.**

---

**CA21 08 0425**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1210299007 afin d'édicter à une ordonnance autorisant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines » à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, à lui accorder la gratuité pour l'utilisation de l'emplacement désigné et à lui fournir un soutien technique pour l'installation de l'infrastructure temporaire.

ATTENDU qu'une ordonnance a déjà été édictée le 6 avril 2021 (CA21 080172) autorisant l'organisme VertCité à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public dans le cadre du projet « Cultures urbaines »;

ATTENDU que cette ordonnance OCA07-08-0014-6 prévoyait que la vente saisonnière se tiendrait du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2021;

ATTENDU que, fort du succès de la saison 2021, VertCité souhaiterait prolonger la tenue du marché jusqu'au 15 octobre inclusivement à raison d'une journée par semaine au parc Beaudet, en conservant l'installation de la structure temporaire de 20 pieds sur 8 pieds déjà en place.

ATTENDU que la structure temporaire sera retirée à la fin du projet;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-7 permettant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines », d'effectuer une vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, et plus particulièrement au parc Beaudet pour y autoriser la vente saisonnière de produits alimentaires du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2021, en conservant l'installation de la structure temporaire déjà en place sur une partie du terrain sud dudit parc;
- 2.- De déroger à l'article 17 du Règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité à l'organisme VertCité pour l'utilisation de l'emplacement désigné;

3.- De déroger à l'article 24, a.7 du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0426**

La période des questions du public débute à 9h08.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA21 08 0427**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9h09.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021.

---